

Strasbourg, le 14 septembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2016 / 2017

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2016 / 2017.

D'un montant annuel de 2000 €, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B.

Les candidats en préparation libre annexeront obligatoirement à leur dossier la charte de tutorat dûment signée par le demandeur et le tuteur.

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes ayant effectué leurs études en Zone d'Education Prioritaire ou étant domiciliées en Zone Urbaine Sensible faisant toutefois ressortir le mérite des candidats lié à leur parcours.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours. Des attestations d'assiduité devront être fournies.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux .

Les dossiers de demande, *accompagnés de la charte de tutorat pour les candidats en préparation libre*, sont à télécharger sur le site Internet de la préfecture de département : (<http://www.bas-rhin.gouv.fr>) et à retourner **au plus tard le 30 septembre 2016 délai de rigueur** à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
DRH – Bureau des Personnels
5, place de la République
67073 – STRASBOURG cedex

Les dossiers hors délai et incomplets ne seront pas pris en compte.